

LETTRE D'INFORMATION

1727

1733



10 octobre 1727

Jacques Day ayant ramassé des poires sauvages le jour de la Saint-Goron, ce qui est défendu, a été acquitté pour deux journées de dizaines outre celles qu'il est dans l'obligation de faire.

1 novembre 1727

Antoine Gillet de Bionnens s'étant venu recommandé pour l'offense d'avoir vendu du vin le jour de la Dédicace de Morlens a été acquitté pour 5 baches et rendra fidèlement compte de ce qu'il a débité.

Le Gouverneur demande que les honorables maîtres Pierre Levet et Pierre Doylan soient condamnés à l'offense méritée pour avoir secoué deux chênes. Ils seront acquittés ultérieurement pour 10 baches chacun.

1 mai 1728

Le pontonage des Chavanettes a été échu à Pierre Favre pour une année au prix de vingt florins.



17 février 1729

On fera convention avec maître François Dorthe de Gillarens pour creuser un roc pour recueillir une fontaine d'excellente eau que deux ingénieurs de fontaines nous ont indiqué en la Côte proche de Crêt-Rinaud.

10 juin 1729

La maille du bon vin de Lavaux a été faite à 3 baches le pot et le bon vin rouge à 9 cruches le pot.

15 septembre 1730

On achètera un bon millier de tuiles et trois à quatre-vingt crénauds auprès du tuilier de Corcelles lorsqu'il les cuira pour les éprouver et regarder si c'est de bonnes tuiles et on paiera vingt-quatre florins le millier.



L'Hergros avertira Marguerite Prélaz d'aller faire ses soumissions à Monsieur Limaz pour les paroles insolentes qu'elle a proféré contre lui faute de quoi elle sera citée en Conseil.

20 novembre 1730

Le Sieur Jacques Bosson s'étant recommandé pour son fils François-Pierre, lequel, ayant appris le métier de tanneur, il lui faudrait beaucoup d'outils et de faire la demande de lui accorder quelques charités. On lui a accordé 20 baches et 26 baches à Jacques Blanchet pour des souliers ferrés.

1 mai 1733

On a voulu commencer à faire les examens de chaque bourgeois pour en faire les confuses à ceux qui méritaient d'en avoir, suivant la louable coutume que l'on a de les faire de deux ans en deux ans dans l'Assemblée des Nobles et Bourgeois.

Le pontonage de Rue a été échu pour une année à Pierre Levet, maréchal, pour 10 florins 6 pièces.

Le pontonage des Chavanettes a été échu à Pierre Favre pour 30 baches.

La mise des cloches a été échu au noble Seigneur Banneret et à Jean-Louis Nombroz, Gouverneur, pour un an et au prix de neuf écus.

29 mai 1733

L'Officier de Ville notifiera à la relicte de feu le secrétaire Perriard qu'il ait à congédier sa servante puisqu'on apprend que c'est une personne qui ne s'est pas bien comportée. Le noble Conseil notifiera à la servante qu'elle est à sortir de la bourgeoisie faute de quoi, on la fera sortir par rigueur.



Puisque Anne Terreaux, accoucheuse, est dans un âge fort avancé et presque impotente, il lui sera signifié qu'elle ait à dresser Marie, femme de Pierre Levet, maréchal, faute de quoi sa pension lui sera retranchée.



30 octobre 1733

Le noble Conseil a passé que l'on était content de se joindre aux autres paroisses pour l'excommunication de la vermine et que l'on prie sa Sainteté d'envoyer aussi une excommunication pour ceux ou celles qui tirent le lait aux vaches.

HISTOIRE (extraits)

« Quelques moments de l'Histoire, Rue 1721-1950 » Editions LEP 2009

Passeports suisses / Biométrie

www.passeportsuisse.ch

L'introduction définitive et généralisée du passeport électronique (passeport 10) est prévue au 1^{er} mars 2010

Jusqu'au 15 février 2010 : les commandes de passeports ordinaires 03 et biométriques 06 doivent s'effectuer, comme actuellement, auprès de la commune de domicile.

Du 15 au 23 février 2010 : plus aucune commande de passeport 03 et biométrique 06 ne pourra s'effectuer. Durant cette phase transitoire, l'émission de passeports provisoires et de cartes d'identité sera garantie comme maintenant.

Dès le 1^{er} mars 2010 : les passeports 03 et 06 restent valables jusqu'à échéance. Il ne sera plus possible d'obtenir un nouveau passeport non biométrique. Les passeports 10 seront tous munis de données biométriques (photo du visage et empreintes digitales). Les commandes s'effectueront exclusivement auprès du service des passeports suisses - centre de biométrie à Granges-Paccot : service cantonal des passeports, Rte d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot, tél. 026 305 15 25

Les demandes de cartes d'identité pourront être déposées auprès de la commune de domicile (comme maintenant), ou également auprès du centre de passeports suisses à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande pourra uniquement être déposée auprès du secteur passeports suisses à Granges-Paccot.

Prix et durée de validité, frais de ports inclus

	Adultes	Enfants
PASSEPORT 2010	145 francs, validité 10 ans	65 francs, validité 5 ans
CARTE D'IDENTITE	70 francs, validité 10 ans	35 francs, validité 5 ans
PASSEPORT ET CARTE	158 francs, validité 10 ans	78 francs, validité 5 ans

Quelques règles à observer si vous possédez une piscine

LEaux, OEaux, LPE, OmoD, Directive du 4 mars 2004 de la Conférence des Préfets du canton de Fribourg en matière de construction de piscine, d'aménagement de jacuzzi et d'étang (biotope humide) Ces lois sont applicables à toutes les piscines privées, tant pour les nouvelles installations que pour l'exploitation et l'entretien de piscines existantes. Elle concerne entre autres, les propriétaires.

Les bains à remous privés, tels que spa ou jacuzzi ne sont pas concernés par la présente publication. Ils doivent dans tous les cas être raccordés aux eaux usées.

Une mauvaise conception ou une exploitation inadaptée peut engendrer une pollution grave des cours d'eau ou des dysfonctionnements dans les stations d'épuration :

- mortalité piscicole et destruction de la flore des cours d'eau suite à des rejets de chlore et de détergents dans les canalisations d'eaux pluviales;

- surcharge hydraulique inutile des stations d'épuration;
- pollution chronique des eaux ou des boues de stations d'épuration en cas de mauvaise exploitation des installations de traitement et de filtration des piscines.

Modes d'évacuation des eaux

Eaux de baignade

Ces eaux sont considérées comme non-polluées et doivent être évacuées vers les canalisations d'eaux pluviales. **Attention** : Il est impératif de cesser tout apport de traitement de l'eau (chlore, brome, ...) au minimum 48 heures avant de vider le bassin.

Eaux de nettoyage

Elles proviennent du nettoyage de la piscine après vidange et sont chargées en détergent, acide ou eau de Javel. Elles sont polluées et doivent par conséquent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées par l'intermédiaire d'une vanne de vidange multivoies ou d'une pompe. **Attention** : la vanne de vidange doit impérativement être placée en position eaux usées dès que le bassin est vidé et avant le nettoyage.

Eaux de lavage des filtres

Les eaux de lavage des filtres sont des eaux polluées et doivent être évacuées dans les canalisations d'eaux usées. Les installations de traitement de l'eau par électrodes cuivre/argent doivent obligatoirement avoir une installation de prétraitement permettant de retenir le cuivre avant le rejet dans les canalisations d'eaux usées. Un contrat de maintenance auprès d'une entreprise spécialisée est obligatoire. Ce mode de traitement n'est plus autorisé lors de la construction de nouvelles piscines.

Mesures concernant l'élimination des déchets

- Les emballages vides sont à évacuer avec les ordures ménagères ou les déchets encombrants en fonction de leur taille.
- Les restes de produits de traitements des eaux ne doivent en aucun cas être déversés dans une canalisation. Ce sont des déchets spéciaux au sens de la législation, qui doivent être retournés au fournisseur, apportés à un centre de preneur agréé ou remis à un centre régional de collecte des déchets spéciaux ménagers (uniquement les petites quantités occasionnelles)
- Les cartouches de filtration sont à évacuer avec les ordures ménagères.
- Les sables pour filtres doivent être évacués en décharge communale sauf si l'installation de traitement de l'eau est un système électro-physique cuivre/argent. Dans ce cas, le sable doit être évacué comme un déchet spécial par l'entreprise effectuant l'entretien de l'installation.

MEILLEURS VOEUX

Les membres du Conseil communal, le personnel administratif, les employés communaux ainsi que les membres du Conseil général présentent leurs meilleurs voeux à toutes les habitantes et tous les habitants de la commune de Rue. Nous vous souhaitons, à toutes et à tous une belle année 2010, et nous réjouissons de vous rencontrer tout au long de ces prochains mois.

La société de développement a le plaisir d'inviter les nouveaux habitants ainsi que les nouveaux citoyens à une soirée de rencontre le 8 janvier 2010 à la Salle des Remparts à Rue dès 20h30. Un courrier sera adressé aux intéressés. Cette soirée accueillera toutes les personnes qui souhaitent y participer. Les membres de la société de développement se réjouissent de vous y rencontrer.

Sondage

Nous vous avons adressé, en mai 2009, un sondage dont l'objectif était de recueillir vos avis sur un certain nombre de thèmes. Nous vous remercions d'y avoir contribué.

Les résultats nous montrent un excellent niveau de satisfaction de la population.

Les résultats et les commentaires de ce sondage sont à votre disposition, pour consultation, dans les bureaux communaux.

Quelques commentaires relevés lors du sondage :

Nous avons recueilli de nombreuses demandes en matière de signalisation et de répertoriage des chemins de promenade.

Les marchés, ArtForum et Wunderland suscitent beaucoup d'intérêt.

Nombreuses sont les personnes qui ignoraient l'existence d'abonnements gratuits pour le Bicubic.

Le bon fonctionnement de l'administration, les horaires d'ouverture ainsi que la qualité de l'accueil sont unanimement mentionnés.

Il est souhaité que le site de la commune soit plus étoffé, nous y pensions pour 2010, il est très régulièrement sollicité par les utilisateurs. Le bulletin communal satisfait pleinement

Les abonnements CFF sont plébiscités.

La nomenclature des rues est urgente, c'est prévu pour 2010.

L'idée d'espaces pour les jeunes suscite beaucoup d'intérêt, mais peu de pistes sont proposées.

Le réseau routier et le déneigement sont très satisfaisants. Par contre,

des mesures de sécurité et de limitation des vitesses s'imposent.

Les déchetteries sont très utiles, le personnel y est accueillant et sympathique, l'accès à Promasens est parfois difficile, demande de compacteurs et de mesures d'accès aux bennes plus adéquates.

Elimination des déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins

Les bases légales se trouvent dans la loi sur la protection de l'environnement LPE ainsi que dans l'ordonnance sur la protection de l'air OPair.

Art 26b OPair Incinérations hors installation

1. Les déchets naturels provenant des forêts, des champs et des jardins ne peuvent être incinérés hors d'une installation que s'ils sont assez secs pour ne pas causer de fumée en brûlant.

Les infractions aux dispositions légales relatives à l'incinération seront dénoncées au juge d'instruction sur la base de l'art. 61 de la LPE et l'art. 77 de la LFCN. Toutes les autorités d'exécution ainsi que la police cantonale ont la faculté de procéder aux dénonciations pénales.

Renseignements :

Service de l'environnement

026 305 37 60 sen@fr.ch

Service des forêts et de la faune

026 305 23 43 forets@fr.ch

Service de l'agriculture

026 305 23 00 sagri@fr.ch

Calendrier

12 décembre 2009

Noël du 3e âge

17 décembre 2009

Conseil Général

20 heures

8 janvier 2010

Soirée de la société de développement

20 heures

2 & 3 avril 2010

Coutume des Tapolets

aux heures des trois Angélus

8 décembre 2010

Immaculée Conception

Les déchetteries seront fermées

DECHETS ET TRI, quelques chiffres

Rue : 240 comptes

Promasens : 237 comptes

De janvier à juin 2009, 42 tonnes de sacs poubelles ont été évacués, soit 88 kilos par compte.

Certaines personnes n'ont apporté que 2 kilos de poubelles en six mois tandis que d'autres ont fait peser plus de 500 kilos de matériel.

Où vous situez-vous ?

NOUVEL AN 2010

Le FC Rue 2005 propose, le 31 décembre 2009, dès 19h30, une fondue chinoise à gogo ainsi que de nombreuses animations. Adultes : 30 francs, enfants de 8 à 14 ans : 15 francs, enfants de moins de 7 ans : gratuit. Apportez vos couverts et caquelons ainsi que de quoi composer un buffet de desserts.

Inscriptions jusqu'au 13.12.2009 sur info@fcrue.com ou au 079 672 63 56